



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS  
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

TROISIÈME SECTION

Requête n° 56838/08  
Nicolae ALECU contre la Roumanie  
et 121 autres requêtes  
(voir tableau en annexe)

**EXPOSÉ DES FAITS**

Le requérants sont des ressortissants roumains. Les informations les concernant figurent dans le tableau en annexe.

**A. Les circonstances de l'espèce**

*1. Les événements de décembre 1989 et la procédure pénale ouverte à la suite de ceux-ci*

Les faits de la cause, tels qu'ils ont été exposés par les requérants, sont similaires à ceux présentés dans l'arrêt *Association « 21 Décembre 1989 » et autres c. Roumanie* (n<sup>os</sup> 33810/07 et 18817/08, §§ 12-41, 24 mai 2011). Ils relèvent du même contexte historique et se rapportent à la même procédure interne que ceux en cause dans ladite affaire. Ils peuvent se résumer comme suit.

Les requérants et certains de leurs proches furent, respectivement, grièvement blessés et tués par balle lors de leur participation aux manifestations contre le régime communiste ayant commencé à Bucarest le 21 décembre 1989 et dans d'autres villes du pays, ou présentèrent des traumatismes psychiques consécutifs à leur participation à ces événements.

Au cours de l'année 1990, les parquets militaires de Bucarest, Timișoara, Oradea, Constanța, Craiova, Bacău, Târgu Mureș et Cluj ont ouvert des enquêtes sur l'emploi de la force et sur les privations illégales de liberté de personnes dans les derniers jours de décembre 1989. Dans un certain

nombre de cas, concernant les événements de Timișoara et Cluj-Napoca, les enquêtes s'achevèrent par le renvoi devant le tribunal et par une décision de condamnation de certains hauts responsables militaires (concernant la répression du 17 au 22 décembre 1989 à Timișoara, voir l'affaire *Șandru et autres c. Roumanie*, n° 22465/03, §§ 6-47, 8 décembre 2009).

A ce jour, la principale enquête pénale sur l'emploi de la violence notamment contre les manifestants civils, tant avant qu'après le renversement de Nicolae Ceaușescu, est toujours en cours et fait l'objet du dossier n° 97/P/1990.

Les étapes procédurales les plus importantes peuvent se résumer de la manière suivante.

Le 20 septembre 1995, le procureur S. de la section des parquets militaires près la Cour suprême de justice rendit une décision de non-lieu dans le dossier n° 97/P/1990 au sujet des personnes tuées ou blessées par balle.

Par une décision du 7 décembre 2004, la section des parquets militaires près la Haute Cour de cassation et de justice infirma, pour illégalité et défaut de fondement, celle du 20 septembre 1995 rendue dans le dossier n° 97/P/1990.

Par une décision du même jour, la section des parquets militaires ordonna la mise en accusation de 102 personnes, essentiellement des officiers, y compris des hauts responsables, de l'armée et de la police ainsi que des anciennes forces de la *Securitate*, pour meurtre (articles 174-176 du code pénal), génocide (article 357 du code pénal), traitements inhumains (article 358 du code pénal), tentative, complicité et instigation à la commission de ces infractions et participation *lato sensu* (*participație improprie*) à celles-ci, ces faits ayant été commis « pendant la période du 21 au 30 décembre 1989 ». Seize civils, dont un ancien président de la Roumanie et un ancien chef du Service roumain des renseignements, furent également mis en accusation.

Plusieurs enquêtes pénales sur la répression meurtrière des manifestations de décembre 1989, qui avaient eu un parcours distinct dans un premier temps, furent jointes à l'enquête faisant l'objet du dossier n° 97/P/1990.

Par une décision du 15 janvier 2008, la section des parquets militaires près la Haute Cour de cassation et de justice décida de disjoindre l'enquête concernant les 16 accusés civils de celle concernant les militaires, et de décliner sa compétence en faveur du parquet près la Haute Cour de cassation et de justice.

Par une ordonnance du 18 octobre 2010, la même section des parquets militaires rendit un non-lieu en ce qui concernait les faits commis par les militaires, en partie pour prescription et en partie pour défaut de fondement. L'enquête sur les faits commis par les civils, les membres des gardes patriotiques, les membres de la *miliția* et le personnel des prisons fut disjointe et la compétence déclinée en faveur du parquet près la Haute Cour de cassation et de justice.

## 2. *Les événements de juin 1990 et la procédure pénale ouverte à la suite de ceux-ci*

Les requérants ayant introduit les requêtes n<sup>os</sup> 56838/08, 56852/08, 56850/08, 56879/08, 724/09 et 11022/09 participèrent en plus aux événements de juin 1990 et sont parties dans la procédure interne ouverte à la suite de ceux-ci.

Entre le 13 et le 15 juin 1990, quelques mois après la chute de Nicolae Ceaușescu, en décembre 1989, une répression violente eut lieu contre les manifestants qui étaient sortis dans les rues de Bucarest et s'étaient rassemblés notamment sur la place de l'Université. L'intervention armée des forces répressives, suivie par l'arrivée des convois de milliers de mineurs, conduits à Bucarest pour chasser les manifestants, fit de nombreuses victimes parmi les civils, dont environ cent morts et plusieurs centaines de blessés ou de personnes placées en détention. Les requérants faisaient partie des participants blessés et placés en détention, à l'exception d'un requérant (requête n<sup>o</sup> 56852/08), qui n'a souffert que de séquelles psychiques, comme il ressort d'un rapport d'évaluation psychiatrique qu'il a fait parvenir au greffe.

A la suite des plaintes pénales de plusieurs victimes, une enquête pénale fut ouverte (dossier n<sup>o</sup> 160/P/1997) par la section des parquets militaires près la Haute Cour de cassation et de justice. Après plusieurs décisions de renvoi, disjonction ou déclinaison de compétence, l'enquête est toujours pendante devant le procureur près la Haute Cour de cassation et de justice (dossier n<sup>o</sup> 75/P/1998, devenu n<sup>o</sup> 175/P/2008), lesdits requérants étant parties civiles en cause. Plusieurs décisions de non-lieu furent rendues en 2009, la dernière par une résolution du procureur du 3 septembre 2009.

## II. Le droit et la pratique internes pertinents

Le droit et la pratique internes pertinents dans les présentes affaires sont présentés dans l'arrêt *Association « 21 Décembre 1989 » et autres* (précité, §§ 95-110).

## GRIEFS

1. Invoquant l'article 2, les requérants allèguent que, lors de la répression des manifestations de décembre 1989 à Bucarest et dans d'autres villes du pays, les autorités en place à l'époque des faits ont porté atteinte à leur droit à la vie et à celui de leurs proches. Ils se plaignent aussi d'un défaut d'effectivité de l'enquête pénale ouverte à la suite de ces événements et toujours pendante devant les autorités internes (dossier interne n<sup>o</sup> 97/P/1990).

2. Invoquant l'article 6 § 1 de la Convention, les requérants se plaignent de la durée de la procédure pénale ouverte à la suite des événements de décembre 1989 à Bucarest et dans d'autres villes du pays.

3. Invoquant l'article 13 de la Convention, ils se plaignent de l'absence d'une enquête effective propre à conduire à l'identification et à la punition des responsables de la répression.

4. Invoquant l'article 14 combiné avec l'article 6 de la Convention ils se plaignent d'avoir fait l'objet d'une discrimination par rapport aux victimes de crimes commis dans d'autres circonstances que celles de décembre 1989.

5. Les requérants ayant introduit les requêtes n<sup>os</sup> 56838/08, 56852/08, 56850/08, 56879/08, 724/09 et 11022/09 dénoncent en outre un manque d'effectivité de l'enquête pénale ouverte à la suite des événements de juin 1990 (dossier interne n° 75/P/1998).

## QUESTIONS

### I. Pour toutes les requêtes, concernant la procédure (1) :

1. La durée de la procédure pénale suivie en l'espèce est-elle compatible avec le droit à un jugement dans un « délai raisonnable », au sens de l'article 6 § 1 de la Convention ?

2. Les requérants avaient-ils à leur disposition, comme l'exige l'article 13 de la Convention, un recours interne effectif au travers duquel ils auraient pu formuler leurs griefs de méconnaissance des articles 2 et 3 de la Convention ?

II. Pour les requêtes introduites par les requérants qui sont des parents des victimes tuées par balle ou qui ont été eux-mêmes blessés, battus par les forces de l'ordre, placés en détention ou qui sont de simples participants ayant souffert de séquelles psychiques à la suite des événements de décembre 1989 (procédure (1)) :

Eu égard à la protection procédurale du droit à la vie (*Salman c. Turquie* [GC], n° 21986/93, CEDH 2000-VII) et contre la torture et les peines ou traitements inhumains ou dégradants (*Labita c. Italie* [GC], n° 26772/95, CEDH 2000-IV), et compte tenu de l'importance pour la société roumaine et particulièrement pour les victimes et pour leurs proches du droit de connaître la vérité sur les circonstances des événements de décembre 1989 (*Association « 21 Décembre 1989 » et autres c. Roumanie*, nos 33810/07 et 18817/08, §§ 142-144, 24 mai 2011), l'enquête menée en l'espèce par les autorités internes a-t-elle satisfait aux exigences des articles 2 et 3 de la Convention en la matière ?

III. Pour les requêtes des requérants ayant aussi participé aux événements de juin 1990 (procédure (2)) :

Eu égard à la protection procédurale contre les mauvais traitements, l'enquête menée en l'espèce par les autorités internes à la suite des événements de juin 1990 a-t-elle satisfait aux exigences de l'article 3 de la Convention ?

**ANNEXE**

N°	N° de requête	Date d'introduction	Nom du requérant Date de naissance Lieu de résidence	Représentant	Circonstances particulières de chaque affaire	Griefs à communiquer <sup>1</sup>
1.	56838/08	10/11/2008	<b>Nicolae ALECU</b> Bucarest	Antonie POPESCU	(1) Battu par les forces de l'ordre en décembre 1989 à Bucarest. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.  (2) Battu et placé en détention en juin 1990 à Bucarest. Partie dans le dossier interne n° 75/P/1998.	(1) 3, 6 § 1 et 13  (2) 3
2.	56842/08	10/11/2008	<b>Carmen Doroteia ALEXANDRESCU</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
3.	56843/08	10/11/2008	<b>Ioana BALDOVIN</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) Veuve d'une victime tuée par balle à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13
4.	56844/08	10/11/2008	<b>Ion BAROIU</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13

<sup>1</sup>Les griefs des requérants ayant été battus et placés en détention pendant les événements ainsi que ceux des requérants qui n'ont souffert que de séquelles psychiques consécutives à leur participation aux événements doivent être examinés sous l'angle de l'article 3 de la Convention (*Guerra c. Italie*, arrêt du 19 février 1998, § 44, *Recueil des arrêts et décisions* 1998-I, *Labita c. Italie* [GC], n° 26772/95, § 120, CEDH 2000-IV, *Erdoğan Yağız c. Turquie*, n° 27473/02, § 35, CEDH 2007-III).

N°	N° de requête	Date d'introduction	Nom du requérant Date de naissance Lieu de résidence	Représentant	Circonstances particulières de chaque affaire	Griefs à communiquer <sup>1</sup>
5.	56847/08	10/11/2008	<b>Antonica BALAN</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) Veuve d'une victime tuée par balle à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13
6.	56852/08	10/11/2008	<b>Anghel BEDROS</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, a souffert de séquelles psychiques. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.  (2) A participé aux événements de juin 1990 à Bucarest, a souffert de séquelles psychiques. Partie dans le dossier interne n° 75/P/1998.	(1) 3, 6 § 1 et 13  (2) 3
7.	56856/08	10/11/2008	<b>Nicolae BOACA</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) Blessé par balle à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13
8.	56859/08	10/11/2008	<b>Elena BOERESCU</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) Veuve d'une victime tuée par balle à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13
9.	56860/08	10/11/2008	<b>Stefan BORAN</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.  (2) Agressé lors des événements de juin 1990. Partie dans le dossier interne n° 75/P/1998.	(1) 6 § 1 et 13  (2) 3
10.	56861/08	10/11/2008	<b>Stefan BOSNIGEANU</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
11.	56865/08	10/11/2008	<b>Alexandru BRATIANU</b>		(1) Battu par les forces de l'ordre et placé en détention à Jilava durant la nuit du 21/22 décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13

N°	N° de requête	Date d'introduction	Nom du requérant Date de naissance Lieu de résidence	Représentant	Circonstances particulières de chaque affaire	Griefs à communiquer <sup>1</sup>
12.	56867/08	10/11/2008	<b>Petre CAPRARU</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
13.	56869/08	10/11/2008	<b>Jenica CIUCA</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) Battue par les forces de l'ordre et placée en détention à Jilava durant la nuit du 21/22 décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
14.	56871/08	10/11/2008	<b>Marcel CIUCA</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) Battu par les forces de l'ordre et placé en détention à Jilava durant la nuit du 21/22 décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
15.	56874/08	10/11/2008	<b>Alexandru CLINCEA</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
16.	56875/08	10/11/2008	<b>Dumitru CONSTANTIN</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) Battu par les forces de l'ordre à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
17.	56877/08	10/11/2008	<b>Floarea CORSATEA</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) Mère d'une victime tuée par balle à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13
18.	56878/08	10/11/2008	<b>Constantin CRETU</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, a souffert de séquelles psychiques. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
19.	56879/08	10/11/2008	<b>Catalin CUATU</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) Battu par les forces de l'ordre en décembre 1989 à Bucarest. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.  (2) Battu et placé en détention en juin 1990 à Bucarest. Partie dans le dossier interne n° 75/P/1998.	(1) 3, 6 § 1 et 13  (2) 3

N°	N° de requête	Date d'introduction	Nom du requérant Date de naissance Lieu de résidence	Représentant	Circonstances particulières de chaque affaire	Griefs à communiquer <sup>1</sup>
20.	56880/08	10/11/2008	<b>Ion CUTUCA</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
21.	56894/08	10/11/2008	<b>Razvan Catalin DOBRIN</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, a souffert de séquelles psychiques. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
22.	56895/08	10/11/2008	<b>Ion DUMITRU</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
23.	56896/08	10/11/2008	<b>Marian FIRIMITA</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
24.	56898/08	10/11/2008	<b>Grigore GRECEANU</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, a souffert de séquelles psychiques. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
25.	56900/08	10/11/2008	<b>Ioana IONESCU</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) Mère d'une victime tuée par balle à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13
26.	56901/08	10/11/2008	<b>Costel LUPEA</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) Battu par les forces de l'ordre et placé en détention à Jilava durant la nuit du 21/22 décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
27.	56902/08	10/11/2008	<b>Constantin MARIN</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) Blessé à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13

N°	N° de requête	Date d'introduction	Nom du requérant Date de naissance Lieu de résidence	Représentant	Circonstances particulières de chaque affaire	Griefs à communiquer <sup>1</sup>
28.	56903/08	10/11/2008	<b>Maria MARINESCU</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) Battue par les forces de l'ordre et placée en détention à Jilava durant la nuit du 21/22 décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
29.	56904/08	10/11/2008	<b>Aurelian MITRAN</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) Battu par les forces de l'ordre et placé en détention à Jilava durant la nuit du 21/22 décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
30.	56905/08	10/11/2008	<b>Ovidiu MOLDOVAN</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) Blessé à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13
31.	56907/08	10/11/2008	<b>Nicusor NEGOITA</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
32.	56940/08	10/11/2008	<b>Nicolae NESCU</b> Popești-Leordeni	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, a souffert de séquelles psychiques. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
33.	56941/08	10/11/2008	<b>Elena NETEDU</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) Battue par les forces de l'ordre et placée en détention à Jilava durant la nuit du 21/22 décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
34.	56946/08	10/11/2008	<b>Ion OANCEA</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
35.	56947/08	10/11/2008	<b>Sorin Ion ONISOR</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) Placé en détention et battu par les forces de l'ordre durant la nuit du 21/22 décembre 1989 au Conseil départemental de Brasov. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13

N°	N° de requête	Date d'introduction	Nom du requérant Date de naissance Lieu de résidence	Représentant	Circonstances particulières de chaque affaire	Griefs à communiquer <sup>1</sup>
36.	56949/08	10/11/2008	<b>Mihaela ONOFREI</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) Veuve d'une victime blessée par balle à Bucarest en décembre 1989 et décédée en 2005. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13
37.	56970/08	10/11/2008	<b>Mihnea Nicolae PARASCHIVESCU</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
38.	56973/08	10/11/2008	<b>Gheorghe PETRE</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, a souffert de séquelles psychiques. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
39.	56975/08	10/11/2008	<b>Nicolae POPESCU</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
40.	56977/08	10/11/2008	<b>Gheorghe PURGHEL</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
41.	56978/08	10/11/2008	<b>Stefan Victor-Egmont PUSCASU</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, a souffert de séquelles psychiques. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
42.	56982/08	10/11/2008	<b>Vasile RADU</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, a souffert de séquelles psychiques. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
43.	56984/08	10/11/2008	<b>Nicoleta SASU</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) Veuve d'une victime tuée par balle à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13

N°	N° de requête	Date d'introduction	Nom du requérant Date de naissance Lieu de résidence	Représentant	Circonstances particulières de chaque affaire	Griefs à communiquer <sup>1</sup>
44.	56987/08	10/11/2008	<b>Eugeniu SAVIN</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) Battu par les forces de l'ordre à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
45.	56989/08	10/11/2008	<b>Maria SOROSTINEAN</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) Veuve d'une victime tuée par balle à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13
46.	56991/08	10/11/2008	<b>Diana Nicoleta SMUL</b> <b>Elena Roxana KOSZTI</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) Filles d'une victime tuée par balle à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13
47.	56995/08	10/11/2008	<b>Florian TELENTE</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
48.	56996/08	10/11/2008	<b>Elena VASILESCU</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
49.	56998/08	10/11/2008	<b>Gheorghe VLAD</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, a souffert de séquelles psychiques. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
50.	458/09	12/12/2008	<b>Dragos BALAS SALCOCI</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) Battu par les forces de l'ordre à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
51.	461/09	12/12/2008	<b>Tudor BANUTA</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, a souffert de séquelles psychiques. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13

N°	N° de requête	Date d'introduction	Nom du requérant Date de naissance Lieu de résidence	Représentant	Circonstances particulières de chaque affaire	Griefs à communiquer <sup>1</sup>
52.	462/09	12/12/2008	<b>Vasile BENE</b> Bucarest		(1) Battu par les forces de l'ordre à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
53.	463/09	12/12/2008	<b>Elena Josefina COCOS</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, a souffert de séquelles psychiques. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
54.	464/09	12/12/2008	<b>Octavian CRACIUN</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) Blessé par balle à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13
55.	465/09	12/12/2008	<b>Anton DAVID</b> 21/12/1952 Pitești	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, a souffert de séquelles psychiques. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
56.	466/09	12/12/2008	<b>Mihai GHINITA</b> Pitești	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, a souffert de séquelles psychiques. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
57.	467/09	12/12/2008	<b>Gabriel HARTOPANU</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
58.	468/09	12/12/2008	<b>Oliver IONITA</b> Pitești	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, a souffert de séquelles psychiques. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
59.	469/09	12/12/2008	<b>Constantin ISAC</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) Blessé à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13

N°	N° de requête	Date d'introduction	Nom du requérant Date de naissance Lieu de résidence	Représentant	Circonstances particulières de chaque affaire	Griefs à communiquer <sup>1</sup>
60.	470/09	12/12/2008	<b>Decebal Mihail ISPAS</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
61.	471/09	12/12/2008	<b>Marin IVASCU</b>	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
62.	472/09	12/12/2008	<b>Ion MINCULETE</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
63.	473/09	12/12/2008	<b>Dan MIRONESCU</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, a souffert de séquelles psychiques. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
64.	474/09	12/12/2008	<b>Marin NEAGOE</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
65.	475/09	12/12/2008	<b>Sandu PETRE</b> Pitești	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, a souffert de séquelles psychiques. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
66.	476/09	12/12/2008	<b>Dorel POPESCU</b> Pitești	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
67.	477/09	12/12/2008	<b>Dragos STANCIU</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) Battu par les forces de l'ordre et placé en détention à Jilava durant la nuit du 21/22 décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13

N°	N° de requête	Date d'introduction	Nom du requérant Date de naissance Lieu de résidence	Représentant	Circonstances particulières de chaque affaire	Griefs à communiquer <sup>1</sup>
68.	478/09	12/12/2008	<b>George STANCU</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) Battu par les forces de l'ordre et placé en détention à Jilava durant la nuit du 21/22 décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
69.	479/09	12/12/2008	<b>Daniel STOENESCU</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
70.	480/09	12/12/2008	<b>Geta SELARU</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) Battue par les forces de l'ordre à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
71.	481/09	12/12/2008	<b>Mihai UIVARY</b> Albota	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Pitești, a souffert de séquelles psychiques. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
72.	482/09	12/12/2008	<b>Marin ZOANA</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) Battu par les forces de l'ordre et placé en détention à Jilava durant la nuit du 21/22 décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
73.	682/09	22/12/2008	<b>Mircea Emil ALB</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) Blessé à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13
74.	684/09	22/12/2008	<b>Lucia ALBU</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
75.	689/09	22/12/2008	<b>Mihai ALEXE</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) Battu par les forces de l'ordre et placé en détention à Jilava durant la nuit du 21/22 décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13

N°	N° de requête	Date d'introduction	Nom du requérant Date de naissance Lieu de résidence	Représentant	Circonstances particulières de chaque affaire	Griefs à communiquer <sup>1</sup>
76.	691/09	22/12/2008	<b>Monica Elena ANESCU</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
77.	693/09	22/12/2008	<b>Attila Alexandru BANYAI</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) Blessé par balle à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13
78.	695/09	22/12/2008	<b>Nicolae CENUSE</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
79.	696/09	22/12/2008	<b>Vladimir CIOBANU</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
80.	697/09	22/12/2008	<b>Melania COCIOBEA</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
81.	698/09	22/12/2008	<b>Ovidiu Marius COJOCARU</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
82.	700/09	22/12/2008	<b>Gyoparka CSEH</b> Cluj-Napoca	Teodor MĂRIEȘ	(1) Battue par les forces de l'ordre et placée en détention à Jilava durant la nuit du 21/22 décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
83.	701/09	22/12/2008	<b>Valentin DERSCARU</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13

N°	N° de requête	Date d'introduction	Nom du requérant Date de naissance Lieu de résidence	Représentant	Circonstances particulières de chaque affaire	Griefs à communiquer <sup>1</sup>
84.	704/09	22/12/2008	<b>Marin DINCA</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
85.	705/09	22/12/2008	<b>Gheorghe GORGOTEANU</b> Pitești	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Pitești, a souffert de séquelles psychiques. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
86.	707/09	22/12/2008	<b>Nicolae DINU</b> Ploiești	Teodor MĂRIEȘ	(1) Blessé par balle à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13
87.	709/09	22/12/2008	<b>Florin JUCAN</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) Blessé par balle à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13
88.	711/09	22/12/2008	<b>Bogdan Mihail JUNCU LUNGULESCU</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
89.	713/09	22/12/2008	<b>Mihaela Gabriela MARINESCU GRIGORESCU</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
90.	715/09	22/12/2008	<b>Gheorghe MITULESCU</b> Domnești	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Pitești, a souffert de séquelles psychiques. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
91.	719/09	22/12/2008	<b>Ovidiu MORAR</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) Battu par les forces de l'ordre et placé en détention à Jilava durant la nuit du 21/22 décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13

N°	N° de requête	Date d'introduction	Nom du requérant Date de naissance Lieu de résidence	Représentant	Circonstances particulières de chaque affaire	Griefs à communiquer <sup>1</sup>
92.	721/09	22/12/2008	<b>Elena NEGESCU</b> Pitești	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Pitești, a souffert de séquelles psychiques. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
93.	722/09	22/12/2008	<b>Nicolae PANTAZI</b> Domnești	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
94.	724/09	22/12/2008	<b>Cristian PATURCA</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.  (2) Agressé lors des événements de juin 1990. Partie dans le dossier interne n° 75/P/1998.	(1) 6 § 1 et 13  (2) 3
95.	727/09	22/12/2008	<b>Dan POPESCU</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) Battu par les forces de l'ordre et placé en détention à Jilava durant la nuit du 21/22 décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
96.	730/09	22/12/2008	<b>Marinela RUSET</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
97.	733/09	22/12/2008	<b>Daiana Craita SAVOPOL</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, a souffert de séquelles psychiques. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
98.	735/09	22/12/2008	<b>Nicolae SFIDIUC</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13

N°	N° de requête	Date d'introduction	Nom du requérant Date de naissance Lieu de résidence	Représentant	Circonstances particulières de chaque affaire	Griefs à communiquer <sup>1</sup>
99.	737/09	22/12/2008	<b>Vanda Catalina SERBAN</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) Battue par les forces de l'ordre et placée en détention à Jilava durant la nuit du 21/22 décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
100.	741/09	22/12/2008	<b>Georgeta KOTZE</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) Battue par les forces de l'ordre et placée en détention à Jilava durant la nuit du 21/22 décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
101.	10453/09	28/01/2009	<b>Petra CHELUS</b> Prunaru	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
102.	10458/09	28/01/2009	<b>Gheorghe DANILUC</b> Carpinis <b>Maria DANILUC</b> Carpinis	Teodor MĂRIEȘ	(1) Parents d'une victime (militaire) tuée par balle en décembre 1989 à Bucarest. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13
103.	10459/09	28/01/2009	<b>Ion DRAGNEA</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
104.	10471/09	28/01/2009	<b>Iosif KELEMEN</b> Timișoara	Teodor MĂRIEȘ	(1) Père d'une victime tuée par balle le 25 décembre 1989 à Timișoara. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13
105.	10472/09	28/01/2009	<b>Lidia KELEMEN</b> Timișoara	Teodor MĂRIEȘ	(1) Mère d'une victime tuée par balle le 25 décembre 1989 à Timișoara. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13
106.	10476/09	28/01/2009	<b>Niculina LOVIN</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) Veuve d'une victime tuée par balle à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13

N°	N° de requête	Date d'introduction	Nom du requérant Date de naissance Lieu de résidence	Représentant	Circonstances particulières de chaque affaire	Griefs à communiquer <sup>1</sup>
107.	10478/09	28/01/2009	<b>Dan MARINESCU</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, a souffert de séquelles psychiques. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
108.	10864/09	28/01/2009	<b>Stefan MIHALCEA</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 6 § 1 et 13
109.	10977/09	28/01/2009	<b>Dacia Madalina MUTULESCU</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) Battue par les forces de l'ordre et placée en détention à Jilava durant la nuit du 21/22 décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
110.	10978/09	28/01/2009	<b>Florica NEGOI</b> Curtea de Arges	Teodor MĂRIEȘ	(1) Battu par les forces de l'ordre à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
111.	10999/09	28/01/2009	<b>Ioan REGEP</b> Timișoara	Teodor MĂRIEȘ	(1) Blessé par balle à Timișoara le 23 décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13
112.	11022/09	28/01/2009	<b>Laura Veronica STOICA</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Bucarest, sans séquelles physiques ou psychiques prouvées. Partie civile dans le dossier interne n° 97/P/1990.  (2) Agressée lors des événements de juin 1990. Partie dans le dossier interne n° 75/P/1998.	(1) 6 § 1 et 13  (2) 3
113.	11024/09	28/01/2009	<b>Veronica SUR</b> Timișoara	Teodor MĂRIEȘ	(1) Veuve d'une victime blessée par balle le 24 décembre à Timișoara, décédée en 2006. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13

N°	N° de requête	Date d'introduction	Nom du requérant Date de naissance Lieu de résidence	Représentant	Circonstances particulières de chaque affaire	Griefs à communiquer <sup>1</sup>
114.	11035/09	28/01/2009	<b>Constantin ZAPCIROIU</b> Gradistea	Teodor MĂRIEȘ	(1) Blessé par balle à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13
115.	11036/09	28/01/2009	<b>Liviu ZAMFIR</b> Constanta	Teodor MĂRIEȘ	(1) A participé aux événements de décembre 1989 à Constanta, a souffert de séquelles psychiques. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
116.	14020/09	27/02/2009	<b>Gheorghe GHERGHICEANU</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) Battu par les forces de l'ordre et placé en détention à Jilava durant la nuit du 21/22 décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
117.	14028/09	27/02/2009	<b>Gheorghe GRIGORE</b> Bucarest	Teodor MĂRIEȘ	(1) Battu par les forces de l'ordre à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 3, 6 § 1 et 13
118.	15110/10	02/03/2010	<b>Ionel HRIOR</b> Carbunari		(1) Militaire blessé par balle à Bucarest en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13
119.	33748/10	21/05/2010	<b>Adriana PALCĂU</b> 27/03/1955 Timișoara	Delia OLTEAN	(1) Blessée par balle à Timișoara le 24 décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13
120.	24022/11	01/04/2011	<b>Cristian George SURDU</b> 24/04/1977 Codlea		(1) Fils d'une victime tuée par balle à Brasov en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13
121.	25169/11	01/04/2011	<b>Claudia Elena OPRIS</b> 18/08/1978 Villasequilla		(1) Fille d'une victime tuée par balle à Brasov en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13

N°	N° de requête	Date d'introduction	Nom du requérant Date de naissance Lieu de résidence	Représentant	Circonstances particulières de chaque affaire	Griefs à communiquer <sup>1</sup>
122.	78705/11	09/12/2011	<b>Valeria JURCA</b> 25/02/1954 Codlea		(1) Veuve d'une victime tuée par balle à Brasov en décembre 1989. Partie dans le dossier interne n° 97/P/1990.	(1) 2, 6 § 1 et 13